



DECISION DU MAIRE n°11-2026

Objet : Vente du Berlingo CY-644-NH

La maire de Revel,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2026-19 du conseil municipal du 20 mars 2026 autorisant Madame la Maire à décider de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4600€,

Considérant que le moteur du véhicule BERLINGO immatriculé CY-644-NH utilisé par les services techniques doit être changé et que le coût de ce remplacement dépasse la valeur du véhicule,

Considérant l'offre de reprise du garage LÄNGSMOTOR du Versoud pour 250€ en l'état, sans facturation de la main-d'œuvre pour le diagnostic de la panne du véhicule,

DECIDE

Article 1

De céder le véhicule BERLINGO immatriculé CY-644-NH pour un montant de 250€ (deux cent cinquante euros) à l'entreprise LÄNGSMOTOR, Siret : 92789526800013, sise 521 rue Henri Giraud Z.A. de Malvaisin 38420 LE VERSOUD,

Article 2

La présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance sous forme d'un donner acte.

Article 3

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Fait à Revel, le 10 septembre 2026

Coralie Bourdelain,
Maire de Revel

